

## SRP GROUPE

### Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

| Date       | Nombre d'actions composant le capital | Nombre de droits de vote théoriques <sup>(1)</sup> | Nombre de droits de vote exerçables <sup>(2)</sup> |
|------------|---------------------------------------|--|--|
| 30/04/2018 | 34 607 553                            | 42 678 029   | 42 678 029   |

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

<sup>(2)</sup> Le nombre de droits de vote exerçables est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.